



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETIERS

**Date de
Convocation :**
02/07/2018

Affiché le
13/07/2018

Nombre de
conseillers :

En exercice : 25
Présents : 15
Votants : 17

*L'an deux mille dix-huit
Le Lundi 9 juillet à 20 heures 30 minutes*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thierry RESTIF, Maire***

PRESENTS : M. AUBIN, M. AUBRÉE, Mme C. BOUÉ, M. J. BOUÉ, M. LUGAND, M. MESCAM, Mme MONHAROUL, M. MORLIER, M. PELTIER, Mme PÉRON, Mr RESTIF, Mme ROCHER, Mme ROLLAND, Mme RUPIN, Mme SOLLIER-GUESDON.

EXCUSÉS : M. BAUDET, Mme BEAUGE, M. BOISNARD, Mme BUZENET, M. DOUARD, Mme DUMOULIN, M. GARROS, M. LE VERGER, M. POULAIN

ABSENTE : Mme PAILLARD,

POUVOIR : Monsieur BOISNARD donne pouvoir à Madame Annick PÉRON

Monsieur LE VERGER donne pouvoir à Monsieur Thierry RESTIF

SECRÉTAIRE : Madame Gaëlle MONHAROUL a été nommée Secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 04 juin 2018, il est adopté à l'unanimité.

070-18 Finances locales - Instauration quotient familial pour les tarifs cantine et garderie

Mme PÉRON, adjointe au Maire en charge des finances présente le rapport suivant :

Rapport :

Comme annoncé dans le programme électoral, il est proposé à l'assemblée d'instaurer une tarification des services périscolaires selon les quotients familiaux des familles.

Les frais de restauration scolaire et de garderie d'un élève seront alors adaptés en fonction des ressources des parents.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la proposition tarifaire ci-dessous :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE au 1er septembre 2018

Tranche QF	Restériens	Communes extérieures
0/450	3,05 €	4,15 €
451/600	3,35 €	4,35 €
601/1000	3,65 €	4,55 €
1001/1400	3,95 €	4,75 €
>1401	4,25 €	4,95 €

	Tarifs 2017	Vote 2018
Panier repas (avec PAI)	1,71 €	1,74 €
Personnel communal	2,87 €	2,93 €
Enseignants avec prime rectorat	3,76 €	3,84 €
Enseignants sans prime rectorat + personnes extérieures	5,11 €	5,21 €

TARIFS GARDERIE au 1er septembre 2018

Tranche QF	Restériens	Communes extérieures	
0/450	Garderie 7h-8h	1,00 €	1,26
	Garderie à partir 8h	0,50 €	0,64
	Garderie 16h30-18h15	1,00 €	1,26
	Garderie 18h15 – 19h	0,50 €	0,64
451/600	Garderie 7h-8h	1,13 €	1,35
	Garderie à partir 8h	0,58 €	0,68
	Garderie 16h30-18h15	1,13 €	1,35
	Garderie 18h15 – 19h	0,58 €	0,68
601/1000	Garderie 7h-8h	1,26	1,44
	Garderie à partir 8h	0,64	0,73
	Garderie 16h30-18h15	1,26	1,44
	Garderie 18h15 – 19h	0,64	0,73
1001/1400	Garderie 7h-8h	1,39	1,54
	Garderie à partir 8h	0,7	0,78
	Garderie 16h30-18h15	1,39	1,54
	Garderie 18h15 – 19h	0,7	0,78
>1401	Garderie 7h-8h	1,53	1,65
	Garderie à partir 8h	0,77	0,83
	Garderie 16h30-18h15	1,53	1,65
	Garderie 18h15 – 19h	0,77	0,83

Ceci exposé,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE par vote à l'unanimité :

- ☞ de valider à compter de septembre 2018, les tarifs de restauration et de garderie tels que présentés ci-dessus ;
- ☞ précise que la pénalité de 5€ concernant tout retard à la garderie après 19h par 1/4h commencé est maintenue.
- ☞ de charger Monsieur le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Thierry RESTIF

